

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

### Déclaration du groupe CFDT

Avec la crise de la Covid 19, les métiers de services à domicile auprès de personnes vulnérables ont été révélés au grand public dans toute leur dimension sociale au quotidien, tout comme le manque de reconnaissance dont ils sont l'objet. Ces réalités sont pourtant anciennes.

Les personnels du soin et de l'aide à la personne sont dans une situation d'invisibilité professionnelle qui aboutit à sous-estimer la difficulté de leurs conditions de travail, son impact sur leur santé, la faiblesse de leurs rémunérations et, pour beaucoup d'entre eux, leur précarité.

Les établissements prestataires sont le plus souvent fragiles économiquement, malgré le soutien d'allègements fiscaux et le développement de la « silver économie », marché porteur et dans certains cas lucratif. L'apparence de libre choix des usagers est relative car il dépend de leurs capacités à financer ces services. Cette situation est source d'inégalités pour les personnes, leurs aidants et leurs familles.

L'absence de suites concrètes aux intentions politiques régulièrement déclarées, entretient une injustice flagrante et une irresponsabilité sociétale qui doivent être corrigées par des mesures urgentes. Mais c'est aussi une vision politique, prospective et partagée, qui doit permettre de sortir définitivement d'une organisation à bout de souffle pour établir un système pérenne à la hauteur des enjeux humains, sociaux et économiques.

C'est d'autant plus nécessaire que, comme l'avis le rappelle, les besoins sont importants, notamment du fait de notre démographie. En outre, ce secteur représente des gisements d'emplois nouveaux, non délocalisables et significatifs pour lutter contre le chômage.

Le passage à une logique d'accompagnement personnalisé, inclusif, pluridimensionnel et modulable, autour d'un projet de vie en prise avec la complexité des besoins, suppose une évaluation globale, précise, constante et évolutive, des attentes des personnes, quels que soient, leur âge, leur handicap ou leur état de santé.

Aussi, il est indispensable d'améliorer l'organisation de l'offre, la cohérence de sa gouvernance, le financement solidaire de la demande et l'attractivité de ces métiers, dans une logique de proximité, de professionnalisation valorisée et de responsabilité sociale de filières structurées. Les politiques publiques doivent se concevoir avec l'implication des parties prenantes territoriales, des personnes concernées et de leurs représentants notamment.

En ce sens, cet avis opportun dresse un état des lieux précis de la situation de ces métiers. Il met en évidence leur caractère d'inégalités femmes-hommes. Il appelle des financements suffisants, une organisation et une gouvernance plus efficaces. Il fait le choix, dans le cadre de la compétence de la section, d'une approche centrée sur la professionnalisation de ces activités et pour cela, il propose un ensemble de mesures cohérentes et concrètes que notre groupe soutient. Le CESE apporte ainsi sa part constructive à l'interpellation des pouvoirs-publics.

La CFDT a voté l'avis.